

Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Département santé environnement
Pôle environnement extérieur

Affaire suivie par : COLLET Emmanuel
Courriel : ars-dd29-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 02.21.07.07.30

DREAL
Service Connaissance, Prospective Evaluation
Evaluation environnementale
L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES cedex

Réf: Consultation du 13/03/2026 de la MRAE pour examen au cas par cas

Date : 23/03/2026

Objet : Demande d'examen au cas par cas – Projet de déconstruction / reconstruction d'un bâtiment tertiaire et logistique d'environ 30 000 m² sur la commune de Brest (29)

Par courriel du 13 mars 2026, vous avez sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé concernant le projet de déconstruction et reconstruction d'un bâtiment tertiaire et logistique d'environ 30 000 m² sur la commune de Brest, dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas.

L'entreprise ALT exploite actuellement environ 30 000 m² d'entrepôts sur l'ancien site ALCATEL, situé rue de Kervezennec à Brest, au sein de la zone d'activités du même nom. Le projet prévoit la restructuration complète du site afin de répondre aux besoins logistiques croissants de plusieurs industriels du bassin brestois, notamment THALES, REHLKO ainsi que des acteurs du secteur agroalimentaire.

Le projet se déroule en deux phases :

- Phase 1 : démolition de la partie sud et construction d'un entrepôt logistique lourd d'environ 10 800 m², constitué de deux nefs de 5 000 m² chacune, ainsi que d'un bâtiment tertiaire destiné au siège social d'ALT et à un centre de formation ;
- Phase 2 : démolition de la partie nord et construction d'un entrepôt logistique d'environ 18 000 m², constitué de trois nefs de 5 750 m², avec installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le démarrage des démolitions partielles est prévu en août 2026. La livraison du premier bâtiment est programmée pour septembre 2027 et celle du second pour septembre 2028.

Le projet est situé en zone UC du PLU de Brest Métropole, au sein de la zone d'activités de l'Europe. Il n'existe pas d'habitation à proximité immédiate.

Le projet prévoit notamment :

- la récupération et la réutilisation des eaux pluviales (nettoyage, arrosage, usages sanitaires lorsque possible) ;
- la mise en place d'ouvrages de traitement (séparateurs d'hydrocarbures, déshuileurs) ;
- la création de bassins étanches de régulation et de rétention ;
- le rejet des eaux usées domestiques vers le réseau communal raccordé à une station d'épuration dimensionnée.

Les exutoires existants sont conservés et les autorisations de rejet en vigueur seront renouvelées.

Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine. L'ouvrage le plus proche est la prise d'eau sur la Penfeld, située à plus de 4 km. L'entreprise n'utilise l'eau du réseau public que pour des usages sanitaires et ne génère pas d'eaux de process. La consommation prévisionnelle est estimée à environ 1 000 m³/an pour 70 salariés, avec possibilité de réutilisation des eaux pluviales. Une étude est en cours à ce sujet.

Il n'existe pas de sites référencés sur la base CASIAS au droit du projet. Plusieurs sites sont toutefois identifiés à proximité.

Une étude géotechnique comprenant un volet « diagnostic de pollution » a été effectuée sur le site. Une légère pollution au chrome a été identifiée au droit de l'emplacement du futur bassin étanche de régulation/rétention.

Des précautions particulières seront prises pour intervenir à cet emplacement et les terres excavées seront dirigées vers un centre de traitement agréé.

Une étude des matériaux et déchets à traiter lors de la démolition a été réalisée par AD Ingénierie. Les déchets sont estimés à 26 758 tonnes, dont 134,7 tonnes de déchets dangereux (principalement amiantés) qui seront éliminés par des entreprises agréées. Le reste des déchets est prévu d'être valorisé (recyclage, remblayage, valorisation énergétique).

Actuellement, le site génère un trafic d'environ 50 poids lourds par semaine (du lundi au vendredi, 8h–17h) et 60 véhicules légers par jour. À terme, le projet prévoit une augmentation de 10 % du trafic poids lourds (55 PL/semaine), sans évolution du trafic VL.

Le projet est susceptible de générer des nuisances inhérentes à la phase chantier (trafic, bruit, poussières...).

Au regard des éléments transmis, ce projet ne présente pas, pour l'ARS, d'enjeux sanitaires nécessitant la réalisation d'une évaluation environnementale.

Le Directeur Départemental



Raphaël LAGARDE